DOULOUREUSE IDYLLE

PAR HENRI GERMAIN

— On ne peut plus. Vous alles en juger à l'instant.

— Votre neveu Dickson a été arrêté au Havre, hier, dans l'après-midi.

— Dickson ! arrêté ? s'écria le rafineur, visiblement affecté.

Puis, se reprenant vivement :

— Pourquoi dites-vous mon neveu? Je n'ai aucun parent du nom de Dickson.

— En effet, j'ai voulu dire Jules Lambert.

— Lui ?

— Ah ! vous me comprenez mieux, à présent... j'en étais sûr.

Eh bien, je vous le répète, Jules Lambert, que la justice a tout lieu de croire le véritable criminel de Neuilly, vient d'être arrêté au Havre.

Tout en parlant, le magistrat examinait d'un oeil scrutateur la physionomie de son interlocuteur.

Celui-ci avait pâli. Ses traits se crispaient comme sous l'empire de sentiments douloureux.

— Sur qu'elles présomptions s'est-on appuyé pour arrêter Jules Lambert ? demanda-t-il d'un accent altéré, en dépit de sa volonté.

— Oh ! elles sont nombreuses et trop longues à vous énumérer pour le moment.

Les plus graves sont les suivantes : Disparition inexplicable de Jules Lambert dès le lendemain même de la tentative dont vous fûtes victime ;

Transformation injustifiée dudit en Américain sous le nom de Dickson ;

Abandon subit de sa situation très importante à votre usine de la Villette ;

Association réglée, du jour au lendemain, avec un banquier parisien, à qui Lambert apporte un capital « espèces » de trois cent mille francs ;

Rupture, deux mois plus tard, de cette association bizarre, et cela sans justification ;

Déménagements successifs et précipités de Jules Lambert qui abandonne en même temps sa villa de Champigny, puis la fait vendre d'urgence ;

Enfin, dernière imprudence qui tiendrait mieux que toutes les particularités précédentes à l'affirmation d'une culpabilité, presque certaine, Jules Lambert se prépare à fuir en Bulgarie... On l'arrête sur le pont d'un voilier...

— Tout cela semble, en effet, devoir constituer de graves présomptions morales contre celui dont vous parlez, repartit Jean Lambert, plus calme. Cependant, ce ne sont pas des preuves.

— Sans doute. Et pourtant une dernière action, toute récente, vient de fortifier encore plus nos soupçons.

— Quel donc ?

— Jules Lambert, arrêté comme je vous le disais, et sans doute sur le point d'être ramené à Paris, a disparu en cours de route.

— Dans tout ceci, vous oubliez de tenir compte de mes déclarations précédentes et même présentes.

J'affirme que mon agresseur de Neuilly n'était pas mon neveu. C'est catégorique.

— Alors, était-ce Paul Bardin ?

— Je ne puis l'affirmer davantage. Ma mémoire, sur ce point, est demeurée très obscure. Je n'accuse personne.

D'ailleurs, c'est à la justice de chercher, de découvrir le vrai coupable, si ce n'est pas l'ingénieur ? Et encore, c'est à elle d'apporter les preuves certaines, irréfutables d'une culpabilité qu'elle s'acharne à vouloir établir sur des probabilités vagues.

— Nous ne faillirons pas à cette tâche, croyez-le, monsieur Lambert. Et cela sans nous arrêter à aucune considération.

Nous représentons ici la société, et non des intérêts personnels, si respectables soient-ils au fond. Nous avons à défendre les citoyens, à protéger les faibles, à punir les mauvais et à réhabiliter les innocents, le cas échéant.

Nous ferons notre devoir... strictement.

Sur cette conclusion, prononcée d'un ton très ferme, le magistrat s'interrompit un instant, sans cesser d'examiner son interlocuteur.

Jean Lambert paraissait embarrassé, lui aussi, de continuer un entretien qui ressemblait fort à un duel déguisé par l'obligatoire politesse.

Un silence lourd pesa, s'interposant entre les deux hommes, également avertis.

Enfin, Me Quinsac reprit la parole :

— Puisque vous veniez ici, dit-il, sans y avoir été appelé, c'est que des motifs particuliers vous y amenaient, là n'en pas douter.

— En effet, je ne saurais le nier.

— Voulez-vous me dire de quoi il s'agit ?

— Volontiers.

Je viens vous demander de me faire connaître l'adresse de la famille Bardin ?

— Vous avez une proposition à faire à ces braves gens ? demanda le magistrat, se méprenant.

Vous voulez acheter leur silence ?

— Non, j'ai plutôt à me renseigner très exactement sur le passé d'un membre de cette famille, l'existence de cette personn j'intéresse de très près.

— Vous voulez proposer un marché à Paul Bardin, peut-être dans le but d'innocenter absolument le pseudo-Dickson dont nous parlions tout à l'heure ?

— Votre supposition, des plus désobligeantes, ne m'atteint cependant pas, répliqua durement le raffineur.

Votre erreur est complète, il est inutile d'insister.

Je désire m'occuper d'une jeune fille nommée Laurence, jadis adoptée par les Bardin, et sur le compte de laquelle on m'a fourni des renseignements que je désire contrôler moi-même.

— Je puis vous en donner, si vous le désirez.

— Sur son passé ?

— Oui ; elle-même et sa mère adoptive m'ont tout raconté, et j'ai tout lieu de les croire.

— Dans ce cas, je vous écoute très attentivement.

Aussitôt Me Quinsac apprit au raffineur tout ce qu'il savait maintenant du passé de la belle Laurence.

(*A suivre*).

Bourse de Paris

du 30 novembre 1942

Valeurs françaises (actions)

Crédit du Nord, 696. — Electric. Gas Nord, 900. — Gillet-Thaon, 435. — Aciéries du Nord, 750. — Chantiers Saint-Nazaire, 6050. — Denain-Anzin, 3420. — Louvroil-Montbard, 1330. — Anzin, 2100 dem. — Blanzy, 6175. — Courrières, 1070. — Lens, 1425. — Marles, 2040. — Vicoigne, 2110. — Mokta, 18000. — Française Pétroles, 1030. — Lille-Bonnière prior., 1080. — Gafsa, inscrit. — Air Liquide, 3500 — Engrais Auby, 530. — Givet-Ixeux, 5600. — Kuhlmann, 2560. — Péchiney, 5800.

Valeurs à revenu fixe (rentes et obligations)

FONDS D'ETAT FRANÇAIS

3 %, 96.95. — 3 % amortissable, 100.30. — 4 % 1918, 103.70. — 5 % 1920, 142.10. — 4 ½ % 1932 A, 153.45. — 3 % 1942, 96.15. — 3 ½ % 1942 98.95. — Caisse Autonome 1938, 122.25. — Oblig. Trésor 4 % 1934, 1254. — Bons Trésor 4 % 1935, 1103. — Caisse Autonome Tabacs, 1030. — Crédit National 1919, 646; 1920, 576; 1941, 2140; 1942, 2019.

FONCIERES ET COMMUNALES

Foncières 1863, 355; 1885, 409. — Communales 1891, 365; 1892, 465. — Foncières 1895, 450. — Communales 1899, 409. — Foncières 1903, 439. — Communales 1906, 416. — Foncières 1909, 211. — Communales 1912, 213. — Foncières 1913 3 ½ %, 447; 1913 4 %, 530. — Communales 1930, 1025. — Foncières 1930, 996. — Communales 1931, 1024; 1931-32, 1016; 1932, 1021. — Emprunt 1933, 056.

VILLE DE PARIS

Ville de Paris 1871, 482; 1875, 513; 1876, 317; 1892, 315; 1894-96, 312; 1898, 381; 1899, 357; 1904, 365.50; 1910 2 3/4 %, 335; 1910 3 %, 299; 1912, 295; 1928, 1009; 1929, 1015; 1930, 1002; 1930 lots, 1007; 1931, 999; 1931, 990; 1932, 1021; 1934 5 ½ %, 1000; 1934 5 %, 1000; 935, 991; 1937, 996; 1938, 1025.

Panama à lots, 198.

Départ. Nord 5 ½ % 1936, 1030.

CHEMINS DE FER

Est: 3 % anc., 436; 3 % nouv., 414; 5 % 1921, 911. — Lyon: 3 % anc., 397; 3 % nouv., 399; 3 % 1921, 344. — Midi: 3 % anc., 393; 3 % nouv., 402; 4 % 1921, 824. — Nord: 3 % anc., 453; 3 % nouv., 443; 5 % 1921, 915. — Orléans: 3 % anc., 416; 3 % nouv., 407; 4 % 1921, 811. — Ouest: 3 % anc., 410; 3 % nouv., 423.

OBLIGATIONS DIVERSES

Nord-Sud 4 % 1909, 493. — Distribution 6 % 1939, 1034. — Obl. Ouest 5 ½ % 1940, 2035. — El. Gaz Nord 1931, 1026. — En. Industrielle 4 ½ % 1931, 2090. — Tapis Couvertures 5 %, 1005. — Aciéries Longwy 5 % 1931, 1002. — Ateliers Nord-France, 1930, 475. — Courrières 4 ½ % 1930, 1016. — Vicoigne 5 ½ %, 1056. — Kuhlmann 4 ½ 1930, 1055. — Pollet et Chausson 6 ½ % 1927, 521.

EMPRUNTS COLONIAUX

Afrique Equat. 5 ½ % 1937, 1023. — Afriq. Occ. 5 ½ % 1937, 1014. — Annam Tonkin 2 ½ %, 82. — Indochine 3 % 1909, 440. — Maroc 1914, 508. — Maroc 6 % 1937, 1055. — Tunis 1892, 396. — Algérie 1902, 460. — Tunisie 1907, 386.

Entre le coucher du soleil
CE SOIR, à 16 h. 55
et son lever
DEMAIN, à 8 h. 25
L'OBSCURCISSEMENT
des lumières
doit être total

Bourse de Lille

du lundi 30 novembre

ACTIONS

Charbonnages. — Albi, d. 3900. — Aniche, d. 6325. — Béthune, le 10me, d. 3490. — Blanzy, 6175. — Bruay, d. 715. — Carvin, d. 3150. — Courrières, d. 1070. — Escarpelle, d. 6090. — Lifvin, 965. — Marles, d. 2040. — Ostricourt, d. 4625.

Eaux, Transports. — E.L.R.T., 430. — Lyonnaise des Eaux, d. 3225.

Gaz, Electricité. — Electr. et Gaz Nord, d. 900. — Electrique Nord, 840. — Energie Electr. Nord France, 932. — Roubaisienne d'Eclair., d. 3800.

Métallurgie. — Asel, et Construct. Nord France, d. 1290. — Constr. mécan. Cail, d. 1325. — Denain-Anzin, d. 3400. — Métall. Escaut, d. 2100. — Fives-Lille, d. 1925. — Acifer. Nord-Est, d. 1460. — Senelle-Maubeuge, d. 1870.

Pétroles. — Lille-Bonnières, d. 830 — Raffin. Pétroles Nord, d. 145.

Textiles. — Gillet-Thaon, d. 425. — Comp. Gén. Ind. Textile, d. 2970 — Lyonnaise Textiles, act., d. 2900. — Tiberghien, d. 995.

Ciments. — Cim. Lafarge, 14700. — Origny, d. 22100. — Ciments du Nord, le 27 1402 nul. — Ciments Fr. et Boulogne, d. 7200. — Constr. La Loisne d. 1020. — Pollet, part. 36570.

Produits Chimiques. — Et. Danjou, d. 840. — Engrais d'Auby, d. 530. — Engrais de Roubaix, 2050. — Finalens 1580. — Glaces et Verres sp. Nord, d 8400. — Huiles et Goudrons, d. 5750 — Kuhlmann, 2530. — Saint-Gobain, d. 7750. — Glaces d'Aniche, d. 3630.

Mines. — Etains Kinta, Joules, d. 1960.

Alimentation, Diverses. — Barsterie Centrale Nord France, 500. — Delespaul-Havez, d. 1650. — Boras, Minterpaul-Havez, d. 1650. — Boras, Minterpaul-Havez, d. 1650. — Boras, Minterp